

Niveau :	<b>BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE</b>					Année 2022-2023
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					<b>BUT1</b>
Mention :	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE GMP					
Volume horaire étudiant :	102 h	344 h	384 h		180 h	<b>830 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département Nicolas CRETON ☎ 03.80.39.64.91 gmp-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr  Suivi scolarité BUT GMP ☎ 03.80.39.65.19 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr  Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.90 gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE - Département Génie Mécanique et Productique Boulevard Dr Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON cedex	

**Objectifs de la formation et débouchés :**

## ■ Objectifs :

Les titulaires du BUT Génie Mécanique et Productique sont des généralistes des industries mécaniques quel que soit le secteur d'activité, capables d'assurer la mise sur le marché d'un nouveau produit au travers des trois premières étapes de son cycle de vie : conception pour définir le produit, industrialisation pour développer les procédés de fabrication et d'assemblage, et enfin organisation industrielle pour organiser des lignes de production. Cette polyvalence permet aux titulaires du diplôme de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et aux évolutions des métiers futurs.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires d'un BUT GMP exercent des fonctions d'experts métiers ou manager de proximité. Pour ces deux fonctions ils devront mettre en place des démarches de résolution et d'amélioration dans le domaine du GMP en collaborant avec les acteurs nécessaires.

Un diplômé du BUT GMP est un généraliste des industries mécaniques employable dans les secteurs suivants :

- Construction mécanique et machines-outils,
- Construction automobile et équipementiers,
- Constructions aéronautique, spatiale et équipementiers,
- Construction navale et équipementiers,
- Environnement et énergie,
- Nucléaire,
- Agro-alimentaire,
- Machinisme agricole,
- Secteur médical,
- Electroménager,
- Sports et loisirs,
- BTP et équipementiers,
- Déconstruction et recyclage.

Le BUT permet soit l'insertion professionnelle directe soit la poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur telles que des masters ou des écoles d'ingénieurs (voie d'admission « sur titre » ou voie parallèle), en particulier par alternance. Ces admissions ne sont pas de droit, mais sur étude de votre dossier, et les conditions d'accès à ces formations dépendent de chaque établissement.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Dans la pratique de leurs métiers les titulaires du BUT GMP peuvent :

- Déterminer les exigences technico-économiques industrielles à partir du besoin d'un client (spécifier).
- Déterminer la solution optimale, en réponse à ces exigences (développer).
- Concrétiser la solution technique retenue (réaliser)
- Gérer le cycle de vie du produit et du système de production (exploiter)

Ces quatre éléments de pratique s'appliquent aux trois familles de situations professionnelles (conception du produit, industrialisation du produit ou organisation industrielle) et constituent de fait les quatre compétences fondamentales communes à tous les diplômés du BUT GMP.

A partir de la deuxième année, trois compétences de spécialités sont proposées aux étudiants :

- Innovation pour l'industrie,
- Simulation numérique et réalité virtuelle,
- Management de process industriel

Ces compétences de spécialités permettent aux étudiants d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de spécialité qui répondra à leur projet personnel professionnel. Chaque étudiant choisira une compétence de spécialité parmi les trois proposées.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'acquisition des quatre compétences fondamentales (spécifier, développer, réaliser, exploiter) s'échelonnent sur trois années chacune correspondant à un niveau de compétence à valider par l'étudiant. Cette première année correspond au niveau 1 de chacune des compétences fondamentales. Elle ne prévoit pas de compétences de spécialités dont la formation ne débute qu'en deuxième année.

---

### Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation [serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr)

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

---

### Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

*Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »*

Point 3 : [Référentiel de formation](#)

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11	<b>RESSOURCES</b>									
Spécifier les exigences Technico-économiques industrielles - Niveau 1 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	R1.03 - Sciences des Matériaux	4,5	6	8		18,5	CC	2		
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	2,5	14	6		22,5	CC	2		
	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	0	12		13,5	CC	1,5		
	R1.07 - Production - Méthodes	2	4,5	13,5		20	CC	1		
	R1.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	10	8		19,5	CC	1,5		
	R1.13 - Expression - Communication	0	10	6		16	CC	1		
	R1.14 - Langues	0	2	4		6	CC	1		
TOTAL RESSOURCES	12	46,5	57,5		116			10		
	<b>SAÉ</b>									
	SAE 1.01 - Analyse de produit grand public	1,5	4	4	15	9,5	CC	7		
TOTAL UE11	TOTAL SAÉ	1,5	4	4	15	9,5		7		
TOTAL UE11		13,5	50,5	61,5	15	125,5		17	8	
UE12	<b>RESSOURCES</b>									
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 1 - Proposer des solutions dans un cas simple	R1.01 - Mécanique	6	12	8		26	CC	3		
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	9,5	18	14		41,5	CC	4		
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	8		15,5	CC	2		
	R2.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	10	6		17,5	CC	2		
	TOTAL RESSOURCES	18,5	46	36		100,5			11	
	<b>SAÉ</b>									
	SAE 1.02 - Modification d'un système mécanique	1,5	10	0	20	11,5	CC	8		
TOTAL UE 12	TOTAL SAÉ	1,5	10	0	20	11,5		8		
TOTAL UE 12		20	56	36	20	112		19	9	
UE13	<b>RESSOURCES</b>									
Concrétisation de la solution retenue - Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	2	20		23,5	CC	2,5		
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	8		15,5	CC	1		
	R1.07 - Production - Méthodes	4	9,5	26,5		40	CC	5		
	R1.08 - Métrologie	0	8	8		16	CC	1,5		
	TOTAL RESSOURCES	7	25,5	62,5		95			10	
	<b>SAÉ</b>									
	SAE 1.03 - De la maquette numérique au prototype physique	1,5	2	8	25	11,5	CC	7		
TOTAL UE 13	TOTAL SAÉ	1,5	2	8	25	11,5		7		
TOTAL UE 13		8,5	27,5	70,5	25	106,5		17	8	
UE14	<b>RESSOURCES</b>									
Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise	R1.13 - Expression - Communication	0	8	6		14	CC	2		
	R1.14 - Langues	0	12	8		20	CC	2		
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	6	8		14	CC	2		
	TOTAL RESSOURCES	0	26	22		48			6	0
		<b>SAÉ</b>								
	SAE 1.04 - Découverte des métiers	1,5	0	0	12	1,5	CC	4		
	Portfolio	1	0	0	8	1	CC			
TOTAL UE14	TOTAL SAÉ	2,5	0	0	20	2,5		4		
TOTAL UE14		2,5	26	22	20	50,5		10	5	
TOTAL S1		44,5	160	190	80	394,5		63	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

**SEMESTRE 2**

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	<b>RESSOURCES</b>									
Spécifier les exigences Technico-économiques industrielles - Niveau 1 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	R2.03 - Sciences des Matériaux	6	6	8		20	CC	2		
	R2.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	0		7,5	CC	1		
	R2.07 - Production - Méthodes	4,5	8	20		32,5	CC	3		
	R2.13 Expression - Communication	0	8	6		14	CC	1		
	R2.14 : Langues	0	8	6		14	CC	1		
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>12</b>	<b>36</b>	<b>40</b>		<b>88</b>			<b>8</b>	
	<b>SAÉ</b>									
SAE 2.1 - Spécification des processus d'élaboration d'une pièce	1	4	0	12	5	CC	5			
Portfolio	0	0	0	1	0	CC	1			
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>5</b>			<b>6</b>		
<b>TOTAL UE21</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>93</b>			<b>14</b>	<b>6</b>	
UE22	<b>RESSOURCES</b>									
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 1 - Proposer des solutions dans un cas simple	R2.01 - Mécanique	6	20	6		32	CC	3		
	R2.02 - Dimensionnement des Structures	6	16	6		28	CC	3		
	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	3	6	2		11	CC	1		
	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	6	14		21,5	CC	2		
	R2.09 - Organisation et Pilotage Industriel	4,5	8	4		16,5	CC	1		
	R2.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	8	14		23,5	CC	3		
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	6	6		12	CC	1		
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>22,5</b>	<b>70</b>	<b>52</b>		<b>144,5</b>			<b>14</b>	
	<b>SAÉ</b>									
	SAE 2.02 Implantation d'un îlot robotisé de production	1	2	6	20	9	CC	4		
SAE 2.05 Conception d'une pièce de sécurité	1	2	4	7	7	CC	4			
Portfolio	0	0	0	2	0	CC	2			
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>16</b>			<b>10</b>		
<b>TOTAL UE 22</b>	<b>24,5</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>29</b>	<b>160,5</b>			<b>24</b>	<b>11</b>	
UE23	<b>RESSOURCES</b>									
Concrétisation de la solution retenue - Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	4,5	12	2		18,5	CC	2		
	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	6	14		21,5	CC	2		
	R2.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	0		7,5	CC	1		
	R2.07 - Production - Méthodes	6	10	20		36	CC	4		
	R2.08 - Métrologie	0	8	12		20	CC	2		
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>13,5</b>	<b>42</b>	<b>48</b>		<b>103,5</b>			<b>11</b>	
	<b>SAÉ</b>									
	SAE 2.03 Fabrication d'une pièce unitaire	1	2	8	22	11	CC	4		
SAE 2.05 Conception d'une pièce de sécurité	0	0	4	8	4	CC	2			
Portfolio	0	0	0	2		CC	2			
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>32</b>	<b>15</b>			<b>8</b>		
<b>TOTAL UE 23</b>	<b>14,5</b>	<b>44</b>	<b>60</b>	<b>32</b>	<b>118,5</b>			<b>19</b>	<b>8</b>	
UE24	<b>RESSOURCES</b>									
	R2.09 Organisation et Pilotage Industriel	3	6	4		13	CC	2		
	R2.10 - Ingénierie systèmes cyberphysiques	1,5	8	14		23,5	CC	2		
	R2.13 - Expression - Communication	0	6	4		10	CC	1,5		
	R2.14 Langues	0	6	6		12	CC	1,5		
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4,5</b>	<b>26</b>	<b>28</b>		<b>58,5</b>			<b>7</b>	
	<b>SAÉ</b>									
	SAE 2.04 Pilotage production stabilisée	1	0	4	24	5	CC	4		
Portfolio	0	0	0	2	0	CC	1			
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>5</b>			<b>5</b>		
<b>TOTAL UE24</b>	<b>5,5</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>63,5</b>			<b>12</b>	<b>5</b>	
<b>TOTAL S2</b>	<b>57,5</b>	<b>184</b>	<b>194</b>	<b>100</b>	<b>435,5</b>			<b>69</b>	<b>30</b>	
<b>TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)</b>	<b>102</b>	<b>344</b>	<b>384</b>	<b>180</b>	<b>830</b>			<b>132</b>	<b>60</b>	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

## ■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

*Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019*

*ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »*

### Point 4. Référentiel d'évaluation

#### 4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

#### 4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

#### 4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

#### 4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

#### 4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;

- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

#### 4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».